

## Les Équipes mobiles de soins palliatifs : E.M.S.P.

### DÉFINITION

L'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) est une équipe multidisciplinaire (médecins, infirmières, psychologues...) rattachée à un établissement de santé qui se déplace au lit du malade et auprès des soignants, à la demande des professionnels de santé. Ses membres ne pratiquent pas directement d'actes de soins (pas de substitution par rapport aux différents professionnels). La responsabilité des soins incombe au médecin qui a en charge la personne malade, à domicile ou en institution.

L'équipe mobile exerce une activité transversale (au bénéfice de tous les services de soins) au sein de l'établissement de santé auquel elle est rattachée. Elle a un rôle de conseil et de soutien auprès des équipes soignantes des services, et participe à la diffusion de la démarche palliative au sein de la structure.

Certaines équipes mobiles ont la possibilité d'intervenir au domicile ou en institution médico-sociale.

Les équipes mobiles ont vocation à participer à la dynamique des réseaux de santé.

L'équipe mobile a pour but de faciliter la mise en place de la démarche palliative et d'accompagner les services d'hospitalisation, qu'ils disposent ou non de lits identifiés de soins palliatifs (LISP).

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Assurer le soutien psychologique et/ou social des proches pendant la maladie ou après le décès

Mettre en œuvre des actions de conseil, de soutien, et de concertation auprès des professionnels et équipes référents au bénéfice du patient

Mettre en œuvre des actions de formation

Contribuer au développement de la recherche en soins palliatifs

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'EMSP fonctionne au minimum 5 jours sur 7, aux heures ouvrables.

Elle est placée sous la responsabilité d'un médecin qui en assure la coordination.

Son intervention s'organise toujours en lien avec les équipes soignantes.

La demande faite à une équipe mobile de soins palliatifs émane d'un professionnel de santé et peut être initiée par le patient ou ses proches. Elle est transmise au médecin ayant en charge la personne malade. Celui-ci donne son accord pour l'intervention de l'équipe mobile.

Pour l'ensemble des personnels soignants de l'équipe, une expérience professionnelle de plusieurs années en dehors de celle-ci ainsi qu'une formation spécifique aux soins palliatifs et à l'accompagnement sont requises.